

Pôle 1^{er} degré
Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Alix GONZALEZ-LORCA
Tél : 04 90 27 76 25
Mél : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49, Rue Thiers
84 000 AVIGNON

**Exercice des fonctions à temps partiel
des personnels enseignants
du premier degré**

2025-2026

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré de Vaucluse
Référence : bulletin académique n°1027 du 25 novembre 2024

La circulaire parue au bulletin académique Aix-Marseille n° 1027 du 25 novembre 2024 fixe le cadre général dans lequel s'organisent les temps partiels des personnels enseignants du premier degré au titre de l'année scolaire 2025-2026.

La procédure de recueil des demandes ou des renouvellements se fera obligatoirement par l'intermédiaire **d'une saisie informatique** sur un serveur accessible depuis le portail ESTEREL, menu « ressources humaines », application DTP1D. Une notice d'utilisation de l'application est mise à disposition des enseignants au sein de l'application.

Toute demande qui ne sera pas déposée par l'intermédiaire du serveur sera considérée comme hors délais. Aucune demande manuscrite ne sera traitée sauf les demandes de temps partiel de droit pour élever un enfant né après l'été 2024 (avec un préavis de deux mois) et les demandes présentées par INEAT durant les congés d'été.

Aucune modification de quotité de temps de travail ne pourra intervenir après le dépôt de la demande initiale sur ESTEREL sauf pour les situations graves et nouvelles découvertes postérieurement à la campagne d'ouverture du serveur.

L'application sera ouverte du :

Lundi 02 décembre 2024 au lundi 8 janvier 2025 inclus